



**COSUMAF**

COMMISSION DE SURVEILLANCE  
DU MARCHÉ FINANCIER  
DE L'AFRIQUE CENTRALE

## AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Libreville, le 1<sup>er</sup> février 2023

### La COSUMAF lance une consultation publique pour son projet de nouveau Règlement Général

Dans le cadre de la finalisation de la réforme du corpus réglementaire du marché financier régional et à la suite de l'adoption le 21 juillet 2022 du Règlement N°01/22/CEMAC/UMAC/CM/COSUMAF portant organisation et fonctionnement du marché financier de l'Afrique Centrale, la COSUMAF a procédé à la révision de son Règlement Général.

Le projet de Règlement Général précité a été élaboré par les services de la COSUMAF et l'assistance de la Banque Mondiale.

Le nouveau texte comporte de nombreuses innovations notamment en matière d'appel public à l'épargne, d'épargne collective, et d'obligations professionnelles des acteurs et intervenants du marché.

Le projet est soumis à consultation publique. Cette consultation s'adresse aux acteurs et intervenants du marché ainsi qu'au public ainsi invité à formuler ses observations et propositions.

La consultation publique court du 1<sup>er</sup> au 15 février 2023. A l'issue de ce délai, la COSUMAF procédera à l'analyse des observations formulées et jugera de l'opportunité de leur prise en compte dans le texte final. Les résultats de la consultation publique feront l'objet d'une publication sur le site internet de la COSUMAF.

Les participants doivent formuler par écrit leurs éventuelles observations ou propositions et les transmettre à l'adresse électronique suivante : [f.bimogo@cosumaf.org](mailto:f.bimogo@cosumaf.org)

Le texte du projet de règlement général soumis à consultation est accessible sur le site web de la COSUMAF au lien hypertexte suivant : [shorturl.at/huzW0](http://shorturl.at/huzW0)

COMMISSION DE SURVEILLANCE  
DU MARCHÉ FINANCIER  
DE L'AFRIQUE CENTRALE  
Tél.: + 241 01.74.75.89 / 91  
B.P. 1724 Libreville - GABON

  
L'Ambassadeur Nagoum YAMASSOUM  
Le Président

À PROPOS DE LA  
COSUMAF

CONTACT PRESSE  
[f.bimogo@cosumaf.org](mailto:f.bimogo@cosumaf.org)  
(+241) 04218955

La COSUMAF, Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale, organe communautaire créée dans le cadre de l'Union Monétaire de l'Afrique centrale (UMAC) est l'autorité de tutelle et de contrôle du marché financier de la CEMAC. Ce marché concerne tous produits et transactions de placement et services financiers non bancaires offerts au public ou mis à la disposition des opérateurs économiques et faisant appel public à l'épargne, ainsi que toutes personnes publiques ou privées en charge de la bonne exécution desdites transactions. La COSUMAF veille ainsi à la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières et autres instruments financiers, à l'information des investisseurs, au bon fonctionnement du marché.